



**Vosges du Sud**

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 42  
Présents : 29  
Absents : 13  
    dont suppléés : 0  
    dont représentés : 7  
Votes pour : 36  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 36  
  
**Date de la convocation**  
05/03/2025

**Date de publication**  
19/03/2025

**Séance du 11 mars 2025**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** A. FESSLER à R. BEGUE, E. HOTZ à J-L. ANDERHUEBER, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE

**Secrétaire de séance :** J. CHIPAUX

**Délibération n° 019-2025**

**Objet :** Théâtre du Pilier - subvention 2025

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 signée avec le Théâtre du Pilier,

Considérant l'engagement pris de verser une subvention annuelle de 110 000 € au titre de l'année 2025, Monsieur le Président propose de délibérer pour en formaliser l'octroi.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention annuelle de 110 000 € en 2025, dont le versement sera effectué en deux fois,

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

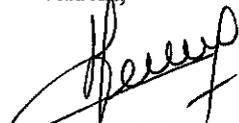
**Visa préfectoral**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

  
Jacky CHIPAUX